

Association Avenir Quartier Latin
10 Place Saint-Michel 75006 PARIS
avenirquartierlatin@gmail.com

Association SOS BRUIT PARIS 6^e
19 rue du Dragon 75006
sosbruitparis06@sfr.fr

Monsieur Claude Pralraud
Direction de l'Urbanisme
6 Prom. Claude Lévi-Strauss
75013 Paris

LRAR

Paris le 19 février 2016

Monsieur le Directeur,

Nous prenons l'initiative d'une démarche commune auprès de vos services, initiée au nom des membres de nos deux associations pour vous faire part de leurs interrogations et surtout de leurs inquiétudes au sujet de certains étalages de la Place Saint -André des Arts et de la place Saint-Michel, dans le 6^e arrondissement.

Ces quartiers historiques, fréquentés par de nombreux touristes sont aussi le lieu de vie de parisiens très attachés à la préservation du patrimoine culturel et de l'environnement. Nombre de nos adhérents respectifs sont préoccupés par la prolifération de boutiques de souvenirs dont les étalages débordent largement sur les trottoirs, souvent par usage abusif des autorisations données par vos services selon le règlement établi au sujet des étalages et terrasses installés sur la voie publique.

Conformément à ces dispositifs réglementaires, nous aimerions avoir de votre part la confirmation de l'autorisation accordée au gérant et/ou au propriétaire de l'étalage sis au 15 de la place Saint -André des Arts. En effet, une enseigne installée récemment aurait ainsi la possibilité de proposer sa marchandise de telle sorte que le passage nécessaire à la sortie des piétons venant de la bouche du métro Saint -Michel, sortie Saint -André des Arts, ne peut matériellement exister (photo ci-jointe) de ce côté. Cela ne permet plus la libre circulation tant des piétons que des passants avec poussette ou fauteuils roulants. Cette nouvelle enseigne a-t-elle repris l'autorisation accordée à l'ex boutique de Change ou a-t-elle bénéficié d'une autorisation propre ? Et dans ce cas, sous quelles conditions ? L'autre enseigne, mitoyenne et plus ancienne, installe son commerce de telle sorte que la circulation piétonne vers la rue Suger ne peut se faire qu'en empiétant sur la chaussée avec tous les risques en résultant. Ceci nous paraît très critiquable et nous aimerions là aussi avoir votre avis et surtout connaître les dispositions que vous entendez prendre pour mettre un terme à cette situation dangereuse.

Dans le même secteur sur la place Saint-Michel, au n° 6, deux implantations William, avec le même type de marchandises semblent déborder largement l'espace autorisé. Le passage pour les piétons, nombreux à cet endroit, est très restreint, d'autant que le kiosque à journaux, situé juste en face propose lui aussi les mêmes articles » parisiens », sur tourniquets, certes mobiles, mais néanmoins envahissants.

Pouvez- nous nous assurer que toutes ces enseignes bénéficient des autorisations réglementaires ? Serait-il envisageable d'établir un contrôle de ces établissements et lors des prochaines attributions annuelles de tenir compte de nos observations afin de respecter les espaces piétons et des personnes circulant avec des fauteuils liés au handicap et/ou avec des poussettes pour enfants ?

Nous savons que les services de la ville de Paris sont vigilants pour préserver l'âme parisienne des quartiers historiques, afin que tous puissent en bénéficier sans que les incivilités ne les dénaturent et in fine n'en éloignent les touristes. Mais nous sommes inquiets du développement de ces étalages dans un périmètre très restreint, dénaturant de façon insidieuse, ces espaces protégés. Il suffit pour s'en rendre compte de se promener, à pied, du pont Notre-Dame à la place Saint-André des Arts pour être étonné de la prolifération de ces enseignes toutes débordantes de leurs marchandises, envahissant sans scrupule l'espace public.

Nos associations ont pour objectif de sensibiliser les autorités dès lors que les adhérents, mais aussi les habitants, expriment leur incompréhension face à ces situations qui semblent résulter de l'application très laxistes des détenteurs d'autorisations règlementaires. C'est à ce titre que nous nous tournons vers vous dans l'espoir que vous aurez à cœur de répondre à nos inquiétudes et interrogations.

Nous communiquons ce courrier à Madame La Maire du 5^{ème} arrondissement et à Monsieur le Maire du 6^{ème} arrondissement que nous savons très attachés à maintenir un certain niveau de qualité des commerces, ainsi qu'au respect des bons usages du « vivre ensemble ».

Vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à nos demandes, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées

Alix Cannamela

Françoise Chevalier

Bureau SOS BRUIT PARIS 6e

Présidente Avenir Quartier Latin

Copie pour information à

Madame la Maire du 5^e

Monsieur le Maire du 6^e

Madame Olivia Polski Adjointe chargée des commerces et de l'artisanat

Monsieur Bernard Jomier Adjoint chargé du handicap

Monsieur Christophe Najdovski Adjoint chargé des transports, des déplacements,
de la voirie et des l'espace public